

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue jeudi le 25 janvier 2022, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation et pour laquelle les élus ont accusé réception de l'avis de convocation émise le 17 janvier 2022, conformément à l'article 156 du *Code municipal*.

Sont présents

Madame les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h18.

**2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 19-01-22**

Considérant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2021, le gouvernement du Québec nous informait que les séances du conseil devaient se tenir à huis clos et que les séances publiques de consultation devaient se faire par écrites;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : [dg@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:dg@municipalitelapresentation.qc.ca)

Il est proposé Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et qu'une copie du procès-verbal soit publiée sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 20-01-22**

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Construction d'un garage municipal – Résultat suite à l'ouverture des soumissions – Mandat à l'entrepreneur

5. Période de questions
6. Levée de la séance

**4- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – RÉSULTAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MANDAT À L'ENTREPRENEUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 21-01-22**

Considérant qu'un appel d'offres public, publié sur le site SEAO, pour des travaux de construction d'un garage municipal, a été autorisé par la résolution numéro 277-11-12, adoptée le 30 novembre 2021;

Considérant que sept (7) soumissions ont été déposées avant 11 heures, le 20 janvier 2022 :

Considérant la recommandation faite par la firme d'architecte Boulianne Charpentier en date du 21 janvier suite à l'ouverture des soumissions;

Considérant la conformité des soumissions déposées;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de construction du garage municipal, à l'entreprise Construction Sorel Ltée au prix de 2 929 298,56\$, incluant les taxes et selon les spécifications contenues dans les documents d'appel d'offres remis;

D'autoriser Louise Arpin, mairesse ou en son absence Georges-Étienne Bernard, maire suppléant et la directrice générale Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe à signer la convention entre la Municipalité et l'entrepreneur pour la construction du garage municipal;

De soumettre les factures au Conseil pour approbation avant paiement.

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-01-22**

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ont été traités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h21.

---

Louise Arpin  
Mairesse

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière